

# INFORMATIONS OFFICIELLES

*Municipalité de Villars-le-Terroir*



*Bulletin No 3  
Décembre 2016*

*La Municipalité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs  
de l'Administration vous souhaitent  
un Joyeux Noël et une Bonne Année 2017*

## LE CONSEIL COMMUNAL S'EST REUNI ...

**Pour la première séance de cette législature, les Conseillers se sont réunis le 10 octobre 2016 sous la présidence de Monsieur Pascal Pollien.**

En préambule, Madame Carine Baud et Monsieur Camille Allaz, excusés lors de l'assermentation, sont assermentés par le Président.

Monsieur Eric Glauser, Syndic, a informé les Conseillers que deux employés communaux ont reçu leur congé, Monsieur Fabien Fournier pour le 31 octobre 2016 et Madame Anne Cardinaux pour le 31 décembre 2016. Ils seront remplacés par une seule personne. Certains travaux seront confiés à des entreprises externes (ex. taille des arbres).

Le nombre d'habitants de la commune ayant dépassé les 1000, la commune doit être représentée par 2 membres et un suppléant à l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale Région Echallens) ; seul un membre et un suppléant avaient été nommés lors de l'assermentation. Après délibérations, Madame Murielle Favre-Pittet a été élue membre.

Le préavis traitant de l'arrêté d'imposition 2017 a été amendé. En effet, la Municipalité proposait une augmentation de 3 points, soit un taux de 76% de l'impôt cantonal de base et la commission de gestion et finances proposait le statu quo, soit un taux de 73%. 3 points d'impôts représentent un montant de CHF 80'000.00. Après quelques explications de part et d'autre concernant les charges ou recettes de la com-

mune, le préavis amendé a été accepté à une large majorité.

Le deuxième préavis, traitant des délégations de compétences pour la législature 2016-2021, après discussions, est amendé sur deux points, à savoir :

- montant des honoraires pour l'autorisation de plaider devant les tribunaux ramené à CHF 5'000.00 par cas;
- montant que la Municipalité pourrait engager pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles ramené à CHF 20'000.00 par cas, sans dépasser un total de CHF 60'000.00 par année.

Ce préavis a été accepté avec les deux amendements à la majorité.

Dans les divers, quelques questions ont été soulevées relatives au projet d'implantation d'un nouveau bâtiment scolaire en collaboration avec l'ASIRE, ainsi que sur la mise en application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT). Concernant ce dernier point, la Municipalité a décidé de mettre à l'enquête tous les projets présentés tant que le Canton n'intervient pas.

Au terme de cette séance, Monsieur Pascal Pollien a remercié les Conseillers pour leur présence et investissement. ■

*Pour être informé en continu, rendez-vous sur*

***[www.villars-le-terroir.ch](http://www.villars-le-terroir.ch)***

LE CONSEIL COMMUNAL S'EST REUNI...(SUITE)

**Pour la deuxième séance de cette législature, les Conseillers se sont réunis le 5 décembre 2016 sous la présidence de Monsieur Pascal Pollien.**

Après l'appel, le Président informe l'assemblée des différents courriers ainsi que de l'interpellation reçus. Il rappelle qu'une interpellation est prise en compte si 5 conseillers au moins la soutiennent.

L'interpellation de Monsieur Camille Allaz concernant l'avancement du projet des éoliennes est prise en compte. Monsieur Eric Glauser précise que la Municipalité a eu, en février 2011, la première séance avec la Romande Energie et Alpiq avec la signature d'une convention en juin 2011. Depuis, Alpiq a quitté le projet. Une séance d'information ainsi que la mise à l'enquête pour le mât de mesure, d'une hauteur de 83 mètres, se sont déroulées au printemps 2015. Ce dernier a été mis en fonction dès le 17 octobre 2015. Les différentes prises de mesures faites jusqu'à ce jour donne un résultat favorable. Les prises de mesures continueront jusqu'à fin avril 2017. En complément, un Sonar, servant à mesurer la vitesse et la direction du vent, sera installé en janvier 2017. En fonction des résultats, le projet continuera par une étude de faisabilité, puis par des réunions entre citoyens et le responsable du projet. Si l'étude devrait se poursuivre, une démarche participative se ferait de l'automne 2017 au printemps 2018 (selon le planning établi par la Romande Energie). La présentation de la Romande Energie, qui a été projetée aux conseillers, est disponible sur le site internet de la commune.

Monsieur Eric Glauser annonce que Monsieur Anthony Filhastre, nouvel employé communal, a débuté son activité au 1er novembre 2016 et que son temps d'essai est de trois mois.

Monsieur Lionel Favre, municipal, informe que malheureusement, cette année, il n'y aura pas de vente de sapins de Noël. En effet, ces derniers sont soit trop petits soit trop grands. Des branches de sapins sont disponibles à la décharge de Manens.

Monsieur Cyril Pittet, municipal, précise que suite à des dépôts sauvages, la décharge de Manens sera à nouveau fermée et accessible aux horaires suivants : mercredi 13h30 – 17h30 et samedi 13h00 – 16h00. Ces derniers sont valables jusqu'au printemps.

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, informe que deux radars pédagogiques seront installés tout prochainement ; un tournus se fera sur les différentes routes communales.

Madame Véronique Pittet-Allaz, municipale, a remercié chaleureusement Madame Joëlle Cornuz pour son engagement dans le cadre de l'organisation des fenêtres de l'Avent et espère que chacun prendra plaisir à arpenter les rues de notre village pour découvrir les fenêtres illuminées.

Le préavis traitant du budget 2017 se soldant avec un excédent de charges de CHF 120'186.00 a été est passé en revue. Monsieur David Mettraux, rapporteur de la commission de gestion-finances, a précisé certains points. Le préavis a été accepté à l'unanimité.

Le deuxième préavis traitant de la fixation du plafond d'endettement et de risques de cautionnements pour la législature 2016-2021 a été expliqué par Monsieur David Mettraux, rapporteur de la commission gestion-finances. Le plafond d'endettement et de cautionnement a été fixé à CHF 9'100'00.00, ce qui ne dispense pas la Municipalité d'obtenir l'aval du Conseil communal pour les emprunts qu'elle souhaite contracter pendant la législature. Le mode de financement figure dans tous les préavis d'investissements présentés. Le préavis a été accepté à l'unanimité.

Le dernier préavis concernant la Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) entre la Commune de Villars-le-Terroir et l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE) a été reporté à une date ultérieure afin de permettre aux commissions chargées d'étudier ce préavis de finaliser leur rapport.

Au terme de cette séance, Monsieur Pascal Pollien a remercié les Conseillers pour leur présence et investissement. ■

DECHARGE DE MANENS

Cette décharge est **strictement** réservée aux **personnes domiciliées dans la commune** qui peuvent y déposer leurs déchets selon le tri en vigueur, en veillant à respecter les lieux. Néanmoins suite à des dépôts sauvages, il a été décidé de fermer le portail par un cadenas et de réintroduire des horaires jusqu'à nouvel avis, à savoir

**Mercredi 13h30—17h30**

**Samedi 13h00—16h00**

DENEIGEMENT—STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'approche de l'hiver, la Municipalité rappelle aux intéressés, qu'afin de faciliter le service hivernal, il est interdit de stationner leurs véhicules sur la voie publique ou au bord de la chaussée.

Merci également de piqueter et protéger les endroits critiques de votre propriété.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas de dégâts causés lors du passage du chasse-neige ou de la sa-leuse. ■

RENCONTRE DES AÎNES



La traditionnelle journée des aînés s'est déroulée le jeudi 13 octobre 2016 au Complexe communal.

La Municipalité in corpore ainsi que les collaboratrices de l'administration ont accueilli une nombreuse assemblée qui a répondu « présent » pour ce millésime 2016.

Les papilles se sont délectées avec un magnifique repas concocté par M. et Mme François Bovat. Un deuxième dessert a été servi à l'assemblée : quelques chants des classes 1, 2, 3, 4 et 5P de Villars-le-Terroir — un plaisir partagé par chacun.

Dans la bonne humeur générale, les échanges et causeries se sont prolongés dans l'après-midi. Cette belle journée sera reconduite l'année prochaine et chacun se réjouit de ce rendez-vous à ne manquer sous aucun prétexte. ■

PROJET EOLIEN

**installation d'un sodar pour compléter les mesures de vent**

D'ici la fin du mois de janvier 2017, Romande Energie installera un nouvel appareil de mesure, soit un sodar (Sonic Detection And Ranging), pour compléter les analyses de vent en cours depuis octobre 2015. D'abord placé à proximité du mât de mesure de vent existant pour une période de 1 mois, il sera ensuite installé au milieu du site du projet éolien, de l'autre côté de la route cantonale reliant Yverdon à Echallens, pendant près de 3 mois. Le sodar est en effet facilement déplaçable et fonctionne en outre de façon autonome grâce à des panneaux solaires. Il mesure, à l'aide d'ondes sonores, la vitesse et la direction des vents à différentes altitudes, entre 0 et 200 mètres. Il sert ainsi à préciser le potentiel venteux et à définir les emplacements possibles des éoliennes.

Pour rappel, le projet éolien de Villars-le-Terroir prévoit l'installation, au nord du village, de 5 éoliennes qui pourraient produire jusqu'à 31 millions de kilowattheures par an. Cette production équivaldrait à la consommation annuelle de 8'600 ménages, soit environ 45% des ménages du district du Gros-de-Vaud.

**Le sodar, ci-contre en fonction sur le territoire de la Commune de Provence en été 2014, sera prochainement installé sur le site du projet éolien de Villars-le-Terroir.**

Romande Energie



PASSEPORT VACANCES 2017



La Commune, dans le cadre de son partenariat avec Passeport-vacances qui propose chaque été des activités aux écoliers de 9 à 15 ans, est à la recherche de personnes désireuses de leur faire découvrir de nouveaux horizons (sport, métier, bricolage, cuisine, etc.).

Vos propositions seront toutes bienvenues. Adressez-les à l'Administration communale qui vous fournira volontiers toutes informations complémentaires.

L'édition 2017 du Passeport vacances de la région lausannoise aura lieu du 3 au 16 juillet et du 7 au 20 août. ■



CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Reist Sebastien
- Willen Mia
- Jeanneteau Mathilde

et de féliciter les heureux parents. ■

VACANCES DE L'ADMINISTRATION

L'Administration communale sera fermée

**du jeudi 22 décembre 2016 (dès 16h00)  
au vendredi 6 janvier 2017 inclus.**

En cas d'urgence, veuillez contacter  
Eric Glauser, syndic, au 079 271 15 58. ■

VOTRE AGENDA

Soirée des Dames

Vendredi 6 janvier 2017 à 19h00

Complexe communal - Salle de Rythmique

*Les dames du village, ainsi que leurs amies, sont invitées  
au repas suivi du traditionnel loto.*

Inscription jusqu'au mardi 3 janvier auprès de  
Mme Ruth Pittet: 021 881 18 91 ou 079 427 33 11

Prochaines séances du Conseil communal

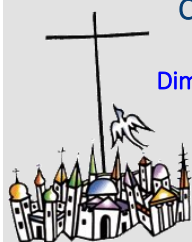
16 janvier 2017 à 20h00  
27 mars 2017 à 20h00  
12 juin 2017 à 20h00

Les séances se déroulent au complexe communal et  
sont ouvertes au public.

Célébration œcuménique

Dimanche 22 janvier 2017 à 10h00

Complexe communal



*Célébration marquant la fin  
la Semaine de l'Unité des Chrétiens*

Fondue de la Paroisse St-Nicolas

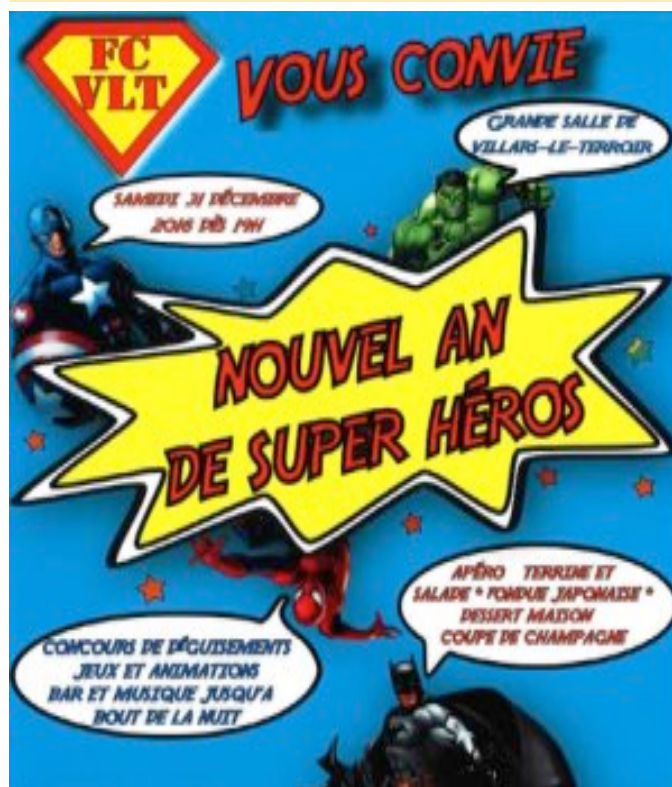
Dimanche 19 février 2017 à 12h00

Complexe communal

Inscription jusqu'au mercredi 15 février par:  
téléphone ou SMS au 079 517 92 56 ou par  
e-mail à [saint-nicolas@villars-le-terroir.ch](mailto:saint-nicolas@villars-le-terroir.ch)

Adulte: CHF 25.- dès 15 ans

Enfant: CHF 1.- par année d'âge



PRIX : CHF 60.-/PERS.—2.-/ANNEE D'AGE JUSQU'À 14 ANS

INSCRIPTION : JUSQU'AU 24 DECEMBRE

PAR E-MAIL A : [FCVILLARS-LE-TERROIR@BLUEWIN.CH](mailto:FCVILLARS-LE-TERROIR@BLUEWIN.CH)

OU PAR TELEPHONE A : MATHIAS CUDILLEIRO : +41 79 797 46 50

PAIEMENT : BANQUE RAIFFEISEN DU GROS DE VAUD

IBAN CH 48 8043 4000 0070 8361 4

La déchèterie sera

**OUVERTE les samedis 24 et 31 décembre 2016**

*La commune de Villars-le-Terroir compte à ce jour  
1074 habitants*